

## MUNICIPALITÉ DE STOKE

### PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 1er mars 2021 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Période de questions
4. Demandes écrites ou verbales
  - 4.1. Demande d'appui DAFA auprès de la table des maires
  - 4.2. Demande d'appui Unis pour la Faune
  - 4.3. Demande d'une entente – Club de biathlon et sports paralympiques St-Pat's
  - 4.4. Demande d'aide financière Globale local
  - 4.5. Demande d'appui Campagne pour l'habitation communautaire et sociale
  - 4.6. Demande d'appui à la Fondation camp Papillon
  - 4.7. Demande participation 50° L'Étincelle
5. Comités et dossiers à traiter
  - 5.1. Administration et finances
    - 5.1.1 Présentation et adoption des états financiers 2020
    - 5.1.2 Adhésion Fédération canadienne des municipalités
    - 5.1.3 Mandat RCGT dossier TPS/TVQ
    - 5.1.4 Achat banque d'heures Infotech-Sygem
  - 5.2. Aménagement, urbanisme et environnement
    - 5.2.1 Consentement à COOPTEL d'utilisation de terrain
    - 5.2.2 Renouvellement adhésion COGESAF
    - 5.2.3 Adjudication du contrat par AOP de la Collecte, transport et enfouissement des déchets.
  - 5.3. Culture
  - 5.4. Immobilisation et bâtiments
    - 5.4.1 Achat d'une soufflante au réseau d'eaux usées
    - 5.4.2 Renouvellement contrat contrôle parasitaire
    - 5.4.3 Achat de micros pour séances du conseil
    - 5.4.4 Achat appareil auto-récurrent à planchers
  - 5.5. Loisirs
    - 5.5.1 Demande aide financière – Initiative canadienne pour une population en santé
  - 5.6. Ressources humaines
    - 5.6.1 Fin d'emploi directrice générale
    - 5.6.2 Signataire à la caisse populaire du Haut-Saint-François
    - 5.6.3 Autorisation carte de crédit – directrice générale
    - 5.6.4 Changement de la personne responsable auprès des différents services gouvernementaux.
    - 5.6.5 Trio jeunesse emploi – Service activité estival
  - 5.7. Sécurité publique
  - 5.8. Voirie
    - 5.8.1 Octroi de contrat gré à gré travaux de nivelage
    - 5.8.2 Octroi de contrat sur invitation fauchage et débroussaillage
    - 5.8.3 Adjudication de contrat par appel d'offres public – AIRRL
    - 5.8.4 Octroi contrat gré à gré réparation asphalte
6. Trésorerie et finances
  - 6.1. État prévisionnel de la situation
  - 6.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
7. Autres sujets
8. Avis de motion
  - 8.1. Présentation et avis de motion règlement 571 Règlement d'emprunt pour travaux RIRL
  - 8.2. Présentation et avis de motion règlement 572 Règlement d'emprunt pour travaux TECQ 2019-2023
1. Règlements
  - 1.1. Adoption règlement 570 Règlement d'emprunt pour travaux AIRLL
2. Invitations
3. Varia
4. Période de questions

## 5. Clôture et levée de l'assemblée

N° 2378

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, par visioconférence, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h.

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Mario Carrier et Steeves Mathieu.

Est absent le conseiller Daniel Dodier.

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente et agit comme secrétaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 135-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 067

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. 2021-03- 068

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 069

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.  
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées**

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 070

D'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **3. Période de questions**

Aucune question n'a été acheminée au conseil.

### **4. Demandes écrites ou verbales**

#### **4.1. Demande d'appui DAFA auprès de la table des maires**

ATTENDU QUE chaque année la formation DAFA est un prérequis pour les animateurs du Service d'activités estivales de Stoke;

ATTENDU QUE cette formation est considérée comme un atout majeur pour la bonne marche du Service;

ATTENDU QUE l'organisme qui chapeautait ce programme pour le Val Saint-François a été aboli;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis de Brompton a repris le dossier mais qu'elle accuse des pertes financières pour donner cette formation;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Val St-François bénéficient du service de formation même si certaines n'ont pas de SAE sur leur territoire.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-03- 071

D'appuyer la municipalité de Saint-Denis de Brompton auprès de la table des maires de la MRC du Val Saint-François pour les compenser financièrement pour donner ce service de formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 4.2. Demande d'appui Unis pour la Faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stoke est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL B**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 072

QUE la municipalité de Stoke appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL B**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 4.3. Demande d'une entente – Club de biathlon et sports paralympiques St-Pat's

ATTENDU QUE la municipalité a dans sa résolution 2020-10-236 mandaté le maire et la directrice générale à rencontrer l'organisme et présenter un projet d'entente à une séance du conseil ultérieure pour signature;

ATTENDU QUE cette entente est une demande pour l'octroi d'une subvention d'aménagement d'installations sportives au Camp Papillon de Stoke;

ATTENDU QUE cette entente de trois ans n'engage pas financièrement la municipalité sans une résolution annuelle en ce sens.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-03- 073

DE signer l'entente telle que présentée.

DE considérer annuellement les demandes de la Fondation du Camp Papillon en vue de permettre des activités sportives et récréatives sur son territoire à moindre coûts pour les citoyens selon les demandes et les budgets et ressources disponibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4.4. Demande d'aide financière Globale local**

ATTENDU QU'un nouvel organisme à but non-lucratif a été formé sur le territoire de Stoke et fait une demande de soutien financier pour le projet de Marché public 2021 qui se tiendra à Stoke;

ATTENDU QUE la demande est en 3 volets, soit une aide financière au projet de 2 000\$, le don de bacs pour les différentes matières résiduelles et la gratuité de taxes de service pour les matières résiduelles.

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la Corporation de développement et socio-économique de Stoke pour soutenir les projets du milieu.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 074

DE recommander la demande d'aide financière auprès de la CDSE.

DE transférer le dossier à la CDSE de Stoke avec l'accord de Globale local en lui demandant de répondre à Globale Local dans les sept (7) jours francs.

DE refuser les demandes de gratuités de services municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4.5. Demande d'appui Campagne pour l'habitation communautaire et sociale**

**Attendu que** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**Attendu que** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**Attendu que** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**Attendu que** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**Attendu que** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**Attendu que** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**Attendu qu'il** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-03- 075

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4.6. Demande d'appui à la Fondation camp Papillon**

ATTENDU QUE la Fondation Papillon souhaite entreprendre des actions pour relancer dans un futur immédiat le projet de constructions d'infrastructures pour accueillir sa clientèle à Stoke.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-03- 076

DE réitérer notre appui à la Fondation du Camp Papillon pour l'installation d'un centre d'hébergement et d'activités sur le territoire de la Municipalité de Stoke.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

#### **4.7. Demande participation 50<sup>e</sup> L'Étincelle**

ATTENDU QUE le journal communautaire L'Étincelle fête ses 50 ans d'existence;

ATTENDU QUE le journal L'Étincelle propose de mettre en valeur l'histoire de la région dans un cahier spécial pour souligner cet anniversaire.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 077

DE ne pas participer au cahier spécial.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **5. Comités et dossiers à traiter**

#### **5.1. Administration et finances**

##### **5.1.1 Présentation et adoption des états financiers 2020**

ATTENDU les états financiers de la Municipalité pour l'année 2020, préalablement présentés aux élus par la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a procédé à la vérification externe.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 078

**QUE** la Municipalité de Stoke adopte les états financiers annuels pour 2020 tel que présentés et déposés.

**QUE** la Municipalité autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à les attester et transmettre l'information demandée auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

##### **5.1.2 Adhésion Fédération canadienne des municipalités**

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QU'une seule adhésion de ce type a été approvisionnée au budget.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 079

De ne pas adhérer à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### 5.1.3 Mandat RCGT dossier TPS/TVQ

ATTENDU QUE notre dossier de taxes à la consommation ne reflète pas notre situation et pourrait être plus favorable à la gestion de la trésorerie;

ATTENDU QUE ce dossier requiert une expertise que nous n'avons pas à l'interne.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 080

De mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton a révisé notre dossier et faire les changements nécessaires auprès de Revenu Québec pour rectifier notre situation dans ce dossier.

Les frais engagés seront remboursés à même le retour du remboursement des taxes à la consommation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 130 00 413

### 5.1.4 Achat banque d'heures Infotech-Sygem

ATTENDU QUE la banque d'heures 2020 est épuisée;

ATTENDU QUE des heures sont payables pour la taxation 2021 et d'autres heures d'utilisation sont prévues en 2021;

ATTENDU QU'une banque d'heures nous fait profiter d'un tarif avantageux.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 081

D'acheter une banque de 14 heures auprès d'Infotech pour la somme de 1120 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 130 00 414

## 5.2. Aménagement, urbanisme et environnement

### 5.2.1 Consentement à COOPTEL d'utilisation de terrain

ATTENDU QUE Cooptel entreprend des travaux de déploiement du service internet haute vitesse sur notre territoire;

ATTENDU QUE Cooptel a besoin d'une autorisation pour ajouter de l'équipement sur des structures qui sont dans l'emprise municipale.

ATTENDU QUE Cooptel a soumis le plan des endroits touchés par leurs travaux.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03-082

D'autoriser Cooptel à ajouter de l'équipement terrestre et aérien dans l'emprise municipale pour le déploiement du service selon les plans soumis (0001427\_Z01\_S06, 0001427\_Z02\_S05 et 0001427\_Z02\_S08).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### 5.2.2 Renouvellement adhésion COGESAF

ATTENDU QUE la municipalité fait partie du bassin versant représenté par le COGESAF.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 083

DE renouveler l'adhésion à l'organisme pour 2021 au coût de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 460 00 494

### 5.2.3 Adjudication du contrat par AOP de la Collecte, transport et enfouissement des déchets.

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke a produit sur SEAO un appel d'offres public pour la Collecte, transport et enfouissement des déchets Stoke 2021-01;

**ATTENDU QUE** la date limite pour la réception d'une soumission était jeudi, le 25 février à 11 h 00;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes devant public;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 084

**D'**octroyer le contrat « Option 1 » au seul et plus bas soumissionnaire soit GFL Environnement inc. pour la somme de 592 902.90 \$, **excluant les taxes**, selon le détail de leur soumission du 25 février 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **5.3. Culture**

#### **5.4. Immobilisation et bâtiments**

##### **5.4.1 Achat d'une soufflante au réseau d'eaux usées**

**ATTENDU QUE** cet équipement est nécessaire au bon fonctionnement du réseau d'eaux usées;

**ATTENDU QUE** cet équipement est normalement requis de façon urgente.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 085

**D'**acheter cet équipement comme pièce de rechange au coût de 1 875\$ plus taxes auprès de Les entreprises Bergeron inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 414 00 526

##### **5.4.2 Renouvellement contrat contrôle parasitaire**

**ATTENDU QUE** ce service est nécessaire au bon maintien des bâtiments municipaux.

**ATTENDU QUE** le service obtenu dans la dernière année correspondait à nos besoins et a été rendu de façon exemplaire.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 086

**DE** renouveler l'entente avec A1 gestion parasitaire inc. pour trois (3) ans à 1 998,75 \$ payable annuellement et ce à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**D'**autoriser le directeur des services municipaux à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 702 20 521

##### **5.4.3 Achat de micros pour séances du conseil**

**ATTENDU QUE** du matériel électronique est nécessaire pour la tenue de réunion par visioconférence ou mixte à la salle du conseil ou au centre communautaire.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 087

**D'**acheter auprès d'Intégral acoustique inc. quatre (4) micros, les accessoires et installation pour la somme de 1 329 \$ plus taxes.

**QUE** la somme a payé sera prise à même le surplus affecté de l'aide financière accordée pour les frais reliés à la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. Surplus affecté COVID 03 310 00 000

##### **5.4.4 Achat appareil auto-récurrente à planchers**

**ATTENDU QUE** pour des raisons de désinfection et de méthodes de travail efficaces l'achat d'une machine auto-récurrente à planchers a été recommandé;

**ATTENDU** que des prix ont été demandés auprès de trois (3) fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-03- 088

**D'**acheter auprès de Sherby inc. une machine auto-récurrente pour la somme de 4 158 \$ plus taxes.



QUE la somme a payé sera prise à même le surplus affecté de l'aide financière accordée pour les frais reliés à la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. Surplus affecté COVID 03 310

## **5.5. Loisirs**

Transmettre les félicitations et remerciements aux employés et bénévoles durant le carnaval 2021 qui a été une activité très appréciée de la population.

### **5.5.1 Demande aide financière – Initiative canadienne pour une population en santé**

ATTENDU QUE des ajouts d'équipements sur la surface multisports amélioreraient sensiblement l'accès et la possibilité de cohabitation de plusieurs plateaux sportifs simultanément et de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE le programme Initiative canadienne pour une population en santé offre une aide financière qui correspond à notre projet et nous permettrait de le réaliser à court terme.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-03- 089

D'autoriser la directrice générale à demander cette aide et à signer tous les documents relatifs à cette demande et à l'entente le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **5.6. Ressources humaines**

### **5.6.1 Fin d'emploi directrice générale**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 090

QUE le conseil municipal de Stoke confirme la terminaison du lien d'emploi et du contrat de travail de Sara Line Laroche à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité en date du 8 mars 2021.

QUE madame Sara Line Laroche assurera une transition avec la nouvelle direction jusqu'au 9 avril 2021 selon les mêmes termes de son contrat mais sans les pouvoirs dévolus au titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **5.6.2 Ajout d'une signataire à la caisse populaire Desjardins du Haut-Saint-François**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 091

DE nommer Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre d'administratrice principale pour l'application *AccèsD Affaires* des caisses populaires Desjardins en remplacement de Sara Line Laroche.

DE remplacer le nom de la directrice générale Sara Line Laroche par celui de la nouvelle directrice en poste, Anne Turcotte avec les mêmes pouvoirs et obligations.

Les autres signataires restent les mêmes soit Luc Cayer, maire ou son suppléant Mario Carrier, en tant qu'officier municipal suppléant : André Rancourt et Jonathan Lemaire.

**La demande de changement entrera en vigueur le 8 mars 2021.**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **5.6.3 Autorisation carte de crédit – directrice générale**

ATTENDU QUE le règlement 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires l'autorise.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, soit autorisée à demander une carte de crédit Visa avec une limite de 5 000 \$ au nom de la municipalité.

Rés. 2021-03- 092

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **5.6.4 Changement de la personne responsable auprès des différents services gouvernementaux.**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 093

DE nommer Anne Turcotte, directrice générale, secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, les documents requis pour l'inscription et pour l'utilisation des services de clicSEQUR et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription et l'utilisation du service clicSEQUR.

De plus, la Municipalité de Stoke demande la révocation de toute autre personne à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou par intérim.

#### **La désignation d'une personne responsable des services électroniques CLICSEQUR entre en vigueur le 8 mars 2021.**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anne Turcotte soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Stoke à transiger avec tous les ministères (Revenu Québec, Revenu Canada, TPS/TVQ et autres) ainsi que les organismes (SAAQ, CNESST et autres) incluant tous les fournisseurs et autres instances (DGEQ, OMH et autres).

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anne Turcotte détient les pouvoirs décrits au Code municipal du Québec.

#### **La désignation d'une personne responsable des ministères et autres organismes, fournisseurs et autres instances entre en vigueur le 8 mars 2021.**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **5.6.5 Trio jeunesse emploi – Service activité estival**

**ATTENDU QUE** l'organisme Carrefour Jeunesse emploi offre le programme Apprenti-stage;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite participer à ce programme afin d'encourager l'embauche d'un jeune de la municipalité pour une première expérience de travail;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 094

**D'**accueillir un apprenti-stagiaire au poste d'aide animateur (maximum de deux postes) au Service d'activité estival en 2021.

**DE** participer pour la somme de 305 \$ (trois cents cinq dollars) par participants accepté pour un maximum de deux (2) à la création de cette bourse.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 401 02 404

### **5.7. Sécurité publique**

#### **5.8. Voirie**

##### **5.8.1 Octroi de contrat gré à gré travaux de nivelage**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-03- 095

D'autoriser le directeur des services municipaux à signer l'entente de gré à gré pour les travaux de nivelage pour les besoins des travaux réguliers de la saison 2021 avec Transport Jocelyn Ménard inc. au coût de 158 \$/ l'heure pour les travaux saisonniers et les travaux de rechargement.

Le conseiller Steeves Mathieu se retire du débat et de la décision.

Adopté à la majorité des conseillers présents. 02 320 03 516

#### 5.8.2 Octroi de contrat sur invitation fauchage et débroussaillage

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'autoriser le directeur des services municipaux à signer l'entente pour les travaux de débroussaillage et fauchage sur invitation pour les besoins des travaux réguliers de la saison 2021 avec 9231-9235 inc. au coût de 5 200 \$ plus taxes pour le fauchage et de 118 \$/ l'heure pour le débroussaillage.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 320 02 521

#### 5.8.3 Adjudication de contrat par appel d'offres public – AIRRL

**ATTENDU QUE** la firme EXP Inc. avait été mandaté pour produire l'appel d'offres et les plans et devis des travaux et verra à s'assurer de la conformité de la soumission;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke a produit sur SEAO un appel d'offres public pour les Travaux de voirie SHE-00261353, Réfection du 5<sup>e</sup> Rang Est;

**ATTENDU QUE** la date limite pour la réception d'une soumission était vendredi, le 21 janvier 2021 à 11 h 00;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes devant public;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est conditionnelle à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt 570 pour compléter le financement des travaux.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'octroyer le contrat, **conditionnellement et après** l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt 570 pour compléter le financement des travaux, au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Maska inc. pour la somme de 481 459,24 \$, **incluant les taxes**, selon le détail de leur soumission du 21 janvier 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 5.8.4 Octroi contrat gré à gré réparation asphalte

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'autoriser le directeur des services municipaux à signer l'entente pour les travaux de réparation d'asphalte pour les besoins des travaux réguliers de la saison 2021 avec Permaroute inc. au coût de 5 850 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 320 03 521

### 6. Trésorerie et finances

#### 6.1. État prévisionnel de la situation

La directrice générale et la secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 28 février 2021.

#### 6.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement n° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-03- 096

Rés. 2021-03- 097

Rés. 2021-03- 098

Rés. 2021-03- 099

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 292 960,23 \$ et détaillés comme suit :

Opérations courantes payées : 46 369,17 \$

Opérations courantes à payer : 214 469,97\$

Salaires payés : 32 121,09 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **7. Autres sujets**

## **8. Avis de motion**

### **8.1. Présentation et avis de motion règlement 571 Règlement d'emprunt pour travaux RIRL**

Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu que le Règlement d'emprunt 571 autorisant la réfection du chemin et Lac et décrétant à cette fin un emprunt de 1 330 137 \$ sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

Présentation du projet :

#### **Règlement d'emprunt 571 autorisant la réfection du chemin du Lac et décrétant à cette fin un emprunt de 1 330 137 \$.**

Nous avons eu la confirmation d'aide financière du ministère des Transports, le 4 septembre 2020, afin de permettre la réfection du chemin du Lac dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales. La subvention est de maximum 75 % des coûts admissibles pour un maximum de 997 603 \$.

### **8.2. Présentation et avis de motion règlement 572 Règlement d'emprunt pour travaux TECQ 2019-2023**

Présentation et avis de motion règlement 572 Règlement d'emprunt pour travaux TECQ 2019-2023

Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu que le Règlement d'emprunt 572 autorisant un emprunt pour la reconstruction des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 et décrétant à cette fin un emprunt de 2 126 349 \$ sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

Présentation du projet :

**Règlement d'emprunt 572** autorisant un emprunt pour la reconstruction des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 et décrétant à cette fin un emprunt de 2 126 349 \$

Nous sommes en attente de l'approbation de la programmation partielle envoyée en décembre dernier. Nous avons reçu la confirmation d'aide financière du ministère des Transports, le 21 septembre 2019, afin de permettre la reconstruction des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

La subvention est de maximum 66 % des coûts admissibles pour un maximum de 1 382 099 \$.

## **9. Règlements**

### **9.1. Adoption règlement 570 Règlement d'emprunt pour travaux AIRLL**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Steeves Mathieu relativement à l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU QUE** la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-03- 100

**D' le règlement No 570 Règlement d'emprunt autorisant la réfection du 5<sup>e</sup> rang ouest et décrétant à cette fin un emprunt de 550 963 \$ dont copie est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau.**

**DE** demander l'approbation de ce règlement par le MAMH.

DE publier le règlement sur le site internet de la municipalité après sa mise en vigueur.

*Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.*

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**10. Invitations**

**11. Varia**

**12. Période de questions**

Aucune question

**13. Clôture et levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 17.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2021-03- 101

Luc Cayer  
Maire

Sara Line Laroche  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire